



Loi d'orientation : le 2<sup>nd</sup> degré en jeu  
Acte III de la décentralisation : quels dangers ?  
Le point sur les Concours 2013  
Langues vivantes : une situation intenable  
Non au transfert de l'orientation à la région  
Calendrier des CAPA

# Pour l'École et le Service Public : Agir maintenant !



## Moins de second degré ? On ne laissera pas faire !

La loi d'orientation et de Programmation pour l'École portera-t-elle vraiment les orientations pour l'École démocratisante que nous défendons ?

Le consensus national, défendu tout au long de la concertation par Peillon, a vécu. Avec des régions qui entendent s'approprier de nouvelles missions sur l'éducation à la faveur de l'économie locale et le premier Ministre qui propose un nouveau bond de l'apprentissage, on peut douter de l'ambition du gouvernement à lutter contre les inégalités scolaires. Il n'est pas acceptable que des jeunes, principalement issus des milieux populaires, voient leurs perspectives d'épanouissement culturel et d'émancipation sociale se jouer au plus vite à l'extérieur de l'école. Le passage à la Région des Copsy pour piloter l'affectation aux dépens du projet individuel d'orientation, les offensives pour le retour de la bivalence au collège, la poursuite du lycée Chatel... autant d'orientations combattues par le passé et contre lesquelles le SNES prendra la responsabilité de mobiliser à nouveau si le périmètre du second degré se trouvait rogné.

Pour être en mesure de pourvoir les postes ouverts aux concours de l'enseignement, des signes de rupture avec les précédentes politiques gouvernementales sur les salaires et les conditions de travail ne peuvent plus être repoussés : l'attractivité de nos métiers auprès des étudiants est en jeu. Les collègues qui se sont exprimés tout au long du premier trimestre dans les États Généraux du second degré ne pourront pas endurer très longtemps encore, le déclin de leur pouvoir d'achat. C'était aussi le message de la mobilisation citoyenne le 14 novembre contre les politiques d'austérité en Europe.

Dans l'académie, les prévisions d'effectifs du rectorat pour la rentrée 2013 annoncent 2 000 élèves de plus dans le second degré public. Après moins 55 emplois à la rentrée 2012 pour 2 300 élèves en plus, les conditions de la préparation de rentrée 2013, dévoilées dans quelques semaines, s'inscriront-elles réellement dans la priorité pour l'École revendiquée par le président Hollande ? Si ce tournant n'était pas amorcé, le SNES en ferait un grief supplémentaire pour appeler en janvier les personnels de l'Éducation Nationale à se faire entendre par le recours à la grève.

Gwénaél LE PAIH  
19 novembre 2012

## Rentrée 2012 : Plébiscite pour le service public

Les constats de rentrée révèlent une fois de plus le dynamisme démographique en Bretagne dont bénéficie en premier lieu le réseau public. Notre administration garde tout de même une fâcheuse tendance à contenir ses prévisions d'effectifs.

Dans le 1<sup>er</sup> degré, 1 200 élèves, qui n'avaient pourtant pas été pris en compte dans les prévisions calculées en janvier, sont pourtant bien présents dans les écoles publiques. Dans le 2<sup>nd</sup> degré, 465 élèves de plus que prévus, ont été accueillis dans les classes à la rentrée, sans aucun moyen complémentaire ! La nouvelle majorité a en effet accordé des postes supplémentaires pour le 1<sup>er</sup> degré, mais le Ministre n'a pas voulu entendre que les mesures d'urgence défendues par le SNES auraient permis de réduire les effectifs dans les classes dès septembre. Quelques divisions supplémentaires ont été ouvertes mais financées très partiellement, souvent en heures supplémentaires ou par redéploiement des heures à l'interne. L'asphyxie des classes de seconde profite au privé, qui dépasse ses prévisions uniquement sur ce niveau (+ 180 élèves).

Le SNES dénonce cette gestion en complémentarité des deux réseaux, revendiquée depuis ces dernières années par les Recteurs successifs. Cette volonté politique aurait-elle trouvé d'autres alliés ?

**La hausse attendue des effectifs en Bretagne jusque 2 030 au moins et la volonté des familles d'accéder au service public, laïque et gratuit, ne permettent plus de différer le programme de construction de nouveaux lycées publics !** Sur ce dossier, la responsabilité des élus du Conseil Régional est désormais engagée.

G. Le Paih

		Prévision	Constat	écart C-P
public	collège	1465	1817	352
	lycée G et T	872	675	-197
	lycée Pro	-782	-472	310
	<b>total</b>	<b>1555</b>	<b>2020</b>	<b>465</b>
privé	collège	984	765	-219
	lycée G et T	16	-50	-66
	lycée Pro	-248	-233	15
	<b>total</b>	<b>752</b>	<b>482</b>	<b>-270</b>
source rectorat - CTA 23/10/12				
Ex : 1817 élèves de plus en collège à la rentrée 2012 pour une prévision estimée en janvier à 1465.				

### Dernière minute

Un courrier commun des organisations syndicales de la fonction publique (CGT, CFDT, CGC, CFTC, UNSA, SOLIDAIRES, FSU, FO) a été adressé au Premier ministre afin de demander l'abandon de la journée de carence. A lire sur [www.rennes.snes.edu](http://www.rennes.snes.edu)

## **Loi d'Orientation : quel second degré voulons-nous ?**

Concertation académique pour la Refondation de l'École, assises régionales de l'enseignement supérieur, audiences avec le Recteur, avec les élus de la région... des rencontres nombreuses ces dernières semaines que le SNES académique a fait le choix d'investir pour défendre le point de vue des personnels et expliquer le projet du SNES. Vous lirez les orientations que nous avons défendues pour un second degré cohérent et ambitieux.

### **Liaison école / collège : pour faire quoi ?**

Accompagner la rupture école/collège, c'est donner du temps aux équipes pour se rencontrer et échanger sur les programmes, les pratiques professionnelles, pour favoriser les initiatives, les actions communes. Les échanges de service d'enseignants entre école et collège, loin de constituer une réponse aux difficultés d'apprentissage, permettraient surtout plus de souplesse administrative pour gérer les postes, en s'imposant à des collègues non volontaires. Les équipes peuvent en revanche décider d'initiatives à impulser en analysant les besoins des élèves tout en revendiquant les moyens nécessaires à leur application.

L'entrée en discipline déstabiliserait les élèves plus fragiles au collège ? Un vieux prétexte pour des idéologues qui nient l'attachement des enseignants du second degré à partager et à transmettre les savoirs de leur discipline et qui n'ont pas compris que l'expertise disciplinaire permet de trouver les démarches pédagogiques pour aider les élèves en difficulté. Mobiliser à bon escient des connaissances et des actes automatisés pour résoudre un problème inédit, nécessite l'acquisition de savoirs disciplinaires. C'est avec plus de cohérence dans les programmes, notamment avec des objets d'étude communs et du temps donné aux équipes pour exploiter les spécialités de chaque discipline, qu'il est possible de faire réfléchir les élèves sur les problématiques complexes de notre société qui a fait des connaissances un élément déterminant pour ne pas en être exclu.

### **Respecter les personnels**

Élargir les missions des enseignants pour qu'à eux seuls ils prennent en charge les problématiques auxquelles sont aujourd'hui confrontés les adolescents relève de la supercherie. Un établissement ne peut pas fonctionner sans CPE, COPsy et infirmières dont les qualifications pour l'écoute et le conseil participent activement à la réussite des élèves. Réduire les tensions au travail et donner du temps de concertation inclus dans les services est, avec la revalorisation de nos salaires, une nécessité pour redonner de l'attractivité à nos métiers et pourvoir les postes mis aux concours en 2013.

### **Porter**

### **la scolarité obligatoire à 18 ans.**

Le nouveau concept institutionnel "bac +3 ; bac -3" (accompagner tous les lycéens vers le niveau licence) se désintéresse des jeunes qui ne réussissent pas ou n'accèdent pas au lycée et s'accommode finalement du tri des élèves à la sortie du collège. Pour le SNES, tous les élèves de collège doivent accéder au lycée car tous sont capables d'y réussir, pour accéder à une première qualification. A l'opposé d'un « lycée unique », les trois voies du lycée (générale, technologique ou professionnelle) permettent des approches différentes qui toutes concourent à faire réfléchir les élèves dans l'action, selon les facilités de chacun à entrer dans les connaissances théoriques. De véritables passerelles entre les trois voies, construites autour de classes d'adaptation, permettent des projets d'orientation intégrant un droit à l'erreur et une seconde chance. La scolarité obligatoire portée à 18 ans, c'est du temps garanti à toute une génération d'élèves pour être accompagnés dans l'orientation, pour entrer dans les apprentissages scolaires et se confronter à des éléments de culture diversifiée.

### **Affirmer**

### **le lien lycée / études supérieures.**

Travailler l'autonomie, la prise de parole, les activités de problématisation (avec le retour des TPE en terminale par exemple) sont les premières pistes évoquées par les collègues du supérieur. Pour développer les activités de recherche avec les lycéens, la formation des enseignants doit affirmer cette dimension, en incluant par exemple dans les services d'enseignants volontaires une activité de recherche universitaire. Les procédures d'affectation post-bac doivent être repensées et mieux prendre en compte la diversité des bacheliers, notamment ceux issus des séries technologiques et professionnelles. L'organisation du lycée en filière doit être préservée mais la culture scientifique, technologique et générale doit être présente dans toutes les séries en s'adaptant à leurs diversités.

*G. Le Pailh*

#### **Nouveauté sur le site :**

Vous trouverez dans l'espace réservé aux syndiqués des motions rédigées par des S1 pour leur CA. Chacun pourra s'en inspirer et proposer d'autres textes. Déjà en ligne, des motions sur les LV en lycée, la RCBC (réforme du budget), les menaces sur les missions des infirmières et le refus du transfert des missions des CIO vers les régions.

Refonder oui !

Mais avec des personnels et des personnels formés !

### **Les annonces ou dispositions ministérielles et ce qu'en pense et dit le SNES**

#### **Enfin des postes !**

Résultat d'une politique désastreuse depuis 10 ans, l'attractivité pour nos métiers connaît un déclin persistant. Il y a un an, dans le SNES Bretagne, nous alertions sur la baisse importante du nombre d'étudiants dans les masters d'enseignement des universités bretonnes.

Une avancée est actée avec la nouvelle majorité gouvernementale : l'arrêt du non-remplacement d'un enseignant et CPE sur deux partant à la retraite, permettant une augmentation de 28 % du nombre de postes aux concours.

#### **Pour le SNES : Pourvoir tous les postes**

Le SNES-FSU revendiquait la hausse du nombre de postes aux concours au niveau du M2 et se félicite d'avoir été entendu. Des mesures doivent être mises en place et annoncées immédiatement afin de pourvoir tous ces postes et d'inciter un maximum d'inscrits à se présenter aux épreuves.

Créer des listes complémentaires dans toutes les disciplines quel que soit le concours permettrait de pourvoir les postes laissés vacants par les doubles admissions. Transférer les postes non pourvus d'un concours comme le CAPES externe vers un autre de même discipline comme l'agrégation externe, permettrait de recruter tous les enseignants prévus pour cette discipline ainsi que de proposer, comme en 2012, aux candidats de l'agrégation externe admissibles mais non admis d'être lauréats du CAPES.

#### **Pour le SNES : Lutter contre la crise du recrutement**

Pour l'endiguer, d'autres dispositifs doivent être instaurés : annoncer un plan pluriannuel de recrutements sur 5 ans afin de donner une visibilité aux étudiants hésitant à s'engager vers nos métiers, diminuer le temps de service des AED et des contractuels tout en maintenant leur salaire et en leur offrant une formation pour préparer les concours, organiser des pré-recrutements en L3, M1 et M2 avec contrat de droit public, salaire avec retenue pour pension civile afin de sécuriser les parcours des étudiants s'orientant tôt vers nos métiers et de démocratiser leur accès. Le budget 2013 doit être l'occasion de les mettre en place.

#### **Deux sessions au concours du CAPES externe**

Le Ministère de l'Éducation Nationale a annoncé, à l'occasion de la présentation du Budget 2013, l'organisation exceptionnelle d'une seconde session du concours du CAPES. En réalité, il s'agit d'une session qui s'étalera sur deux ans : juin 2013 pour l'admissibilité et 2014 pour l'admission. Dans l'attente d'un texte législatif officiel, les informations dont nous disposons à l'heure actuelle sont présentées dans le schéma ci-contre.

#### **Pour le SNES : Ouvrir une deuxième session du CAPES externe, oui mais pas n'importe comment**

Organiser une 2e session de concours était une de nos revendications dès le résultat des élections présidentielles du 6 mai 2012, il y a donc plus de 6 mois.

Cependant, ce concours exceptionnel se fait dans la précipitation et dans un flou inquiétant.

Proposer un service en responsabilité à des étudiants n'ayant pas fini leur formation, pour certains n'ayant aucune formation professionnelle, c'est prendre le risque de les mettre en difficulté puisqu'ils devront assumer en plus de leurs classes : le M2, la préparation des oraux et parfois un boulot complémentaire car un mi-temps ne fait pas vivre. Or beaucoup d'étudiants ont besoin de travailler faute d'aides aux études, ils n'auront pas forcément la possibilité de refuser cette « opportunité ».

Comment le Rectorat pourra-t-il prévoir le nombre de BMP (blocs de moyens provisoires) à réserver à ces « étudiants admissibles contractuels » avec des écrits passés en juin et donc probablement des résultats en septembre ? Il est impossible de prévoir la répartition des lauréats selon les académies. En outre, les admissibles ne sont pas contraints d'accepter un contrat. Est-ce à dire que le Rectorat devrait bloquer des BMP « en aveugle » quitte à y affecter à la rentrée des TZR ou des contractuels ?

#### **Étudiants Master en stage dans les établissements**

**Pour les M2 : du 26/11 au 22/12 puis du 18/03 au 5/04 - Pour les M1 : du 14/01 au 18/01 puis du 8/04 au 19/04.**

La maquette du Master impose les stages en établissement pour valider le diplôme. Le SNES académique vous rappelle que l'accueil d'un stagiaire se fait sur la base du volontariat. Nous conseillons de limiter les interventions des étudiants à des stages d'observation ou de pratique accompagnée et de refuser le principe de stages en responsabilité. D'une part, ces étudiants ne sont pas formés pour prendre en charge des classes (ils ne sont ni lauréats des concours, ni fonctionnaires stagiaires). D'autre part, ce sont ces stages en responsabilité qui permettent à l'institution de justifier un service à temps complet pour les néo-recrutés, et donc l'ensemble du système de "mastérisation de la formation". Tenez-nous informés en cas de problème.

## Des emplois d'Avenir « Professeurs » : nouveaux emplois aidés

Ainsi 18 000 étudiants boursiers seront sélectionnés au niveau de la seconde année de licence (6000 par an soit 18 000 dans trois ans). Ils devraient s'engager à poursuivre leurs études pour préparer les concours de recrutement d'enseignants. À leur bourse, s'ajoutera une rémunération de 619 euros mensuels. La contrepartie, dans le cadre d'un contrat de travail, est la présence dans un établissement plusieurs heures par semaine (le ministère envisage 12 heures). Chaque étudiant sélectionné bénéficiera du dispositif pour trois ans.

### **Pour le SNES : Promouvoir un vrai pré-recrutement**

Les Emplois d'Avenir Professeur ne sont pas les pré-recrutements que demande le SNES mais un dispositif social. Grâce aux interventions du SNES, le texte proposé au CSE du 24 octobre a nettement été amélioré notamment en les ouvrant aux étudiants en L2, M1 et M2 alors que seuls les L2 étaient concernés initialement, en garantissant un recrutement par le recteur et non le chef d'établissement, en précisant les missions qui seront des pratiques accompagnées (c'est à dire sur le service du tuteur qui a la responsabilité des classes) et non en pleine responsabilité.

Le SNES demande toujours la mise en place d'une allocation d'autonomie pour les étudiants permettant ainsi la démocratisation de l'accès au niveau master et des pré-recrutements pour sécuriser les parcours des étudiants s'orientant tôt vers nos métiers et rendre attractifs nos métiers.

## La création des ESPE

Vincent Peillon souhaite mettre en place dès la rentrée 2013 des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ÉSPÉ) chargées de former les nouveaux enseignants.

### **Pour le SNES : Créer un nouveau statut pour les ESPE**

Ce nouveau statut devra assurer la sanctuarisation des moyens humains et financiers de la formation. C'est la position défendue par la FSU Bretagne dans toutes les concertations académiques ainsi que la nécessité d'une structure académique multi-sites, assurant la formation des professeurs des premier et second degrés et du supérieur, gérée démocratiquement. Au niveau national, la FSU milite pour un cahier des charges national.

*Frédérique LALYS*

## Le point sur les concours 2013

### CAPES EXTERNE

#### 1ère Session - CAPES 2013-1

Ecrits en novembre 2012

Qui ? étudiants en M2

Oraux  
(admission)  
juin 2013

Rentrée 2013 :  
fonctionnaires stagiaires  
(15h)

#### 2ème Session - CAPES 2013-2

Qui ? étudiants en M1

Qui ? étudiants en M2  
ou titulaires d'un M2

Ecrits (admissibilité)  
juin 2013

Rentrée 2013 :  
étudiants M2  
pour validation M2  
+ préparation aux oraux  
du concours  
et possibilité contractuel 6h  
(payé à mi-temps)

Rentrée 2013 :  
préparation  
aux oraux du concours  
et possibilité  
contractuel 6h ou plus

Oraux (admission)  
juin 2014

Rentrée 2014 :  
fonctionnaires stagiaires

## Décentralisation

Consultations sur la Refondation, Conférence sociale, Assises de l'enseignement supérieur, ou rapport Gallois, on n'échappe pas à « l'acte III de la décentralisation », invariant d'une politique gouvernementale qui a pourtant beaucoup varié en 6 mois. Dès le 12/09, le Président Hollande s'y est engagé par une « déclaration commune » signée avec l'ARF. C'est que, pour de nombreux responsables politiques de la majorité, le renforcement des Régions fait consensus, l'échelon régional apparaissant comme celui de la "proximité" et de la bienveillance envers les citoyens. Conviction qui s'est imposée au cours de la dernière décennie de transferts de compétences, mais aussi en réaction aux mesures de restrictions de l'Etat. Lors de la dernière campagne, soulignant l'élargissement de leurs compétences, les Régions ont revendiqué un rôle de « chef de file » dans le cadre d'un acte III de la décentralisation afin de permettre à chacune de répondre à ses intérêts stratégiques – oubliant au passage qu'en 2003 elles s'étaient mobilisées contre la décentralisation acte II au nom des risques d'accroissement des inégalités inter-régionales. **Mais après 6 mois de gouvernement Ayrault, alors que la Modernisation de l'Action Publique (MAP) se substitue à la RGPP, les attentes envers l'acte III se teintent aujourd'hui d'inquiétude, voire de tensions entre les collectivités territoriales quant aux transferts qui pourraient être finalement opérés.**

Pour le SNES et la FSU s'il convient d'engager une réforme démocratique et progressiste de l'Etat incluant les collectivités territoriales afin de permettre une plus grande efficacité des politiques publiques, cela passe par un bilan de la décentralisation. Et parce qu'à l'échelon local, pas plus qu'au plan national, bâtir une véritable démocratie politique et sociale ne va pas de soi, le développement des compétences des Régions rend plus nécessaire que jamais d'instaurer les conditions d'un véritable dialogue entre les collectivités et les représentants des personnels et des citoyens.

Jean-Marc Clery

### Langues régionales = politique régionale ?

Une convention additionnelle au Contrat de Projet Etat-Région (CPER) définit le cadre d'intervention de la politique linguistique de la Région Bretagne, notamment dans le domaine de l'Education (dotation pédagogique aux lycées, soutien à l'édition pédagogique en langue bretonne du CRDP, bourse étudiante Skoazell, dispositif Desk). En 2010, l'Office de la langue bretonne, créé en 1999, est devenu un office public, renforçant l'expertise de la politique linguistique régionale. Le CALR et les réunions sous l'égide de l'Office sont les lieux d'échange entre Région et Rectorat. Le dialogue existe, mais la « politique des pôles » pilotée par le rectorat reste rigide, et le recrutement des maîtres trop faible. La Région fixait à 20 000 l'objectif des élèves en bilingue pour 2010, or en 2012 le cap des 15 000 peine à être franchi. Si la FSU – qui soutient de longue date les langues de Bretagne (breton et gallo) – partage ce constat, elle regarde avec prudence la revendication du CR « d'un transfert de la carte scolaire pour le bilingue et d'un regard accru sur les postes proposés ». Alors qu'aujourd'hui moins de 200 000 personnes en Bretagne parlent le breton, il nous paraît nécessaire que la Région se penche sur la question de la langue dans l'espace public au-delà du seul cadre de l'Ecole, et sur la réalité de la demande sociale.

### « Compétences croisées » dans l'éducation : qui fait quoi ?

Jusqu'ici, dans l'Education, à part pour les personnels TOS, la décentralisation n'a pas opéré de transfert par « blocs de compétence ». L'Etat conserve ses prérogatives essentielles sur la gestion des personnels, les contenus et horaires d'enseignement ou les diplômes, Région et départements interviennent dans le cadre de « compétences croisées » avec l'Etat : La Région assume la construction, l'équipement et les dépenses de fonctionnement des lycées. A travers le dispositif Chèques-Livres, la Région Bretagne aide à l'acquisition des manuels scolaires. La Région gère les TOS des lycées et leurs missions. Elle finance partiellement les établissements universitaires. En charge de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue, elle conclut le CPRDF avec l'Etat et est consultée par le Recteur sur la carte des formations de l'académie. Elle assure le financement de l'AFPA. Elle finance également des établissements et des bourses aux étudiants dans le secteur des formations «sanitaire et social ». Le Département assume la construction, l'équipement et les dépenses de fonctionnement des collèges, la gestion des TOS des collèges et des missions qu'ils exercent. Responsable des transports scolaires, il a un regard sur les horaires des établissements. En relation avec la DASEN (ex-IA), il définit la sectorisation des collèges présentée en CDEN.

### Construction et rénovation des lycées : la FSU sera reçue le 20/12 à la Région

Tous les cinq ans la Région vote un plan pluriannuel d'investissement (PPI). Il vise à améliorer les lycées bretons en matière de rénovation et de modernisation des locaux, de meilleure prise en compte du développement durable et de la maîtrise des coûts de fonctionnement, de la sécurité des usagers dans les établissements, ou de l'accessibilité des personnes handicapées. Les CA des établissements concernés par le PPI actuel (2010-2014) peuvent demander un bilan des travaux effectués. Interrogez vos directions et informez-nous des questions ou problèmes éventuels. La FSU rencontrera la Région le 20 décembre sur le dossier urgent du bâti face à la poussée démographique dans le second degré (voir article sur les effectifs page 2). Elle a demandé que des délégations d'établissements concernés par le PPI soient également présentes.

### Quels espaces de concertation sur le pilotage par la Région

Le CESER (conseil économique et social environnemental régional), est la deuxième assemblée régionale avec 119 membres nommés pour six ans. Instance consultative tripartite (entreprises / syndicats / milieu associatif), elle est obligatoirement consultée sur les politiques soumises au vote de l'assemblée régionale. Le CESER émet des avis et réalise de nombreuses études d'intérêt régional. Les deux conseillers de la FSU s'impliquent dans ces travaux, y compris comme rapporteurs.

Le CCREFP (comité de coordination régional de l'emploi et la formation professionnelle) réunit des représentants de l'Etat, de la Région, des salariés et des employeurs. C'est l'instance qui valide le Contrat de Plan Régional pour le Développement de la Formation professionnelle (CPRDF) avant approbation du Conseil régional. En raison des enjeux forts sur les sujets traités, l'investissement de la FSU y est très important.

Le CRRDT (comité consultatif régional de la recherche et du développement technologique) regroupe les acteurs de la recherche et de l'innovation. Il émet des avis sur la Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR), ou encore les modalités d'attribution des aides aux établissements d'enseignement supérieur.

Peu connues des citoyens, ces instances jouent pourtant un rôle important dans le pilotage de la stratégie régionale. Leurs dimensions et leur mode de fonctionnement rendent parfois difficile la prise en compte de notre point de vue syndical. Dans le contexte d'un nouvel acte de décentralisation il y a un enjeu fort à les investir. Mais sans doute aussi à interpeller la Région par d'autres voies.

## Orientation-formation-emploi : les Régions en quête de l'impossible adéquation

Chargées par la loi de 2004 de « coordonner les actions de développement économique des collectivités territoriales », et ayant compétence sur la formation continue et l'apprentissage, les Régions revendiquent aujourd'hui de devenir « chefs de file » de l'ensemble de la « chaîne orientation-formation-emploi » avec le transfert des CIO et le pilotage de la carte des formations pour les lycées professionnels et technologiques. Prenant appui sur le Service Public d'Orientation lancé par le précédent gouvernement, elles considèrent les CIO et les services d'aide à l'orientation professionnelle de Pôle Emploi comme des « instruments à coordonner » pour la politique régionale de l'emploi. Devenir « stratège » à la place de l'Etat en la matière est bien ambitieux. Car si toutes les études prouvent que l'élévation du niveau de qualification est le facteur déterminant en matière d'insertion, elles ont également montré que l'adéquation orientation-formation est aussi insoluble que l'adéquation formation-emploi. Mettre la main sur l'ensemble de la « chaîne » n'y changera rien. D'autant que concrètement, la « Région-stratège » pourrait être tentée d'agir à courte vue – par exemple en n'ouvrant que des formations en adéquation avec les « débouchés » sur un bassin d'emploi, ou encore en orientant systématiquement les jeunes vers les places restées vacantes dans les formations afin d'avoir le meilleur « retour sur investissement » pour les formations qu'elle aura soutenues. Et quel avenir pour la formation professionnelle sous statut scolaire quand on connaît l'implication des Régions dans l'apprentissage ? Après le Rapport Gallois et les annonces de renforcement de l'apprentissage à l'horizon 2017, on peut avoir les plus vives inquiétudes. Avec la FSU, le SNES a clairement fait part au Premier Ministre de son opposition sur le dossier du transfert des CIO. Dans les instances régionales, la FSU Bretagne poursuit sa campagne de conviction pour l'élévation du niveau de qualification et un droit à l'orientation effectif pour tous



### Prochain rendez-vous le 29 novembre

Le SNES propose une réunion syndicale ouverte à tous les COPsy et DCIO le jeudi 29 novembre à l'occasion de la journée d'informations par les universités.

## Conseil syndical des COPsy et des DCIO

Suite aux annonces faites par le Ministre de l'Éducation Nationale le 16 octobre :

le transfert des CIO et le transfert de la carte des formations professionnelles initiales aux régions, un conseil syndical des Copsy et Dcio s'est tenu le 13 novembre 2012 à la FSU de Rennes. Ces annonces ont soulevé beaucoup d'inquiétude chez les collègues.



Par ces transferts, l'État se désengage au profit des régions d'une partie de ses missions de formation et de qualification pour tous.

Est-ce cela que nous voulons ? Non !

Nous réaffirmons le rôle central de l'orientation dans le système éducatif qui doit conduire à terme tous les jeunes à jouer un rôle dans la société. C'est pourquoi il n'est pas concevable de confier les CIO et la carte des formations professionnelles initiales aux 26 régions qui induirait des réponses déterminées à court terme en fonction des besoins économiques en région. Cela augmenterait, de fait, des confusions entre le rôle de l'éducation nationale et les politiques régionales qui mettent en avant l'adéquation formation-emploi à laquelle plus aucun économiste ne croît au niveau national.

Pour nous, il faut, au contraire, renforcer la politique éducative nationale pour assurer la plus grande égalité pour tous. Confier l'orientation aux régions aurait des conséquences pour les élèves et les familles, pour les services et les personnels.

Nous ne pouvons accepter la décentralisation des CIO et des missions des conseillers d'orientation psychologues et directeurs de CIO : l'orientation est partie intégrante du service public d'éducation nationale et des objectifs de démocratisation de l'accès aux études et à la qualification.

Nous réaffirmons qu'il est nécessaire de différencier les publics. On ne peut répondre de manière identique aux problématiques des adolescents et des adultes.

Nous demandons l'abandon de ces propositions, le maintien du réseau des CIO dans l'éducation nationale, du statut de fonctionnaire de l'Éducation Nationale pour les conseillers d'orientation psychologues et les directeurs de CIO, le respect des missions et des conditions d'exercice identiques sur tout le territoire, au service des jeunes, des parents et des équipes d'établissements.

**Les COPsy et DCIO,  
réunis le 13 novembre 2012**

## Les professeurs de langues se prennent la tête

Depuis de nombreuses années, les collègues de Langues Vivantes font au mieux avec des conditions d'apprentissage qui ne cessent de se dégrader : des classes trop chargées avec des horaires insuffisants. Ne parlons pas de la formation qui n'existe pas ou qui ne concerne que les réformes en cours et qui relève plus de l'information que de la formation. Les professeurs de lycée se débattent avec des classes de 35 élèves et des horaires qui régressent régulièrement depuis 2001. Comme si cela ne suffisait pas, les nouvelles épreuves du baccalauréat qui se mettent en place dans les établissements posent de nombreux problèmes :

- manque d'équité entre les candidats,
- menace quant au caractère national du Baccalauréat,
- surcharge de travail pour les enseignants et lourdeur de l'organisation.

Afin de pousser le ministère à un cadrage national des épreuves dès cette année, le SNES-FSU a lancé, depuis plusieurs mois, une pétition, dont l'APLV est co-signataire :

[www.snes.edu/petitions/index.php?petition=24](http://www.snes.edu/petitions/index.php?petition=24)

La FSU a été reçue en audience par le Recteur et le Snes académique a profité de cette occasion pour relayer les difficultés rencontrées par les collègues de terminales ainsi que pour défendre l'analyse du Snes. Nous vous avons envoyé un compte rendu de cette audience.

Nous vous rappelons que l'enquête envoyée par les IPR et qui a indigné de nombreux collègues n'a aucun caractère « injonctif » comme l'a précisé le chargé des questions pédagogiques auprès du Recteur. Vous pouvez, si vous le souhaitez, la renvoyer avec vos doléances au lieu de répondre à toutes les questions posées,

sans crainte de retombées négatives. Le Snes national été reçu, à sa demande, par le ministère pendant les vacances de la Toussaint, au sujet des épreuves de LV au bac. Vous trouverez un compte-rendu ici :

[www.snes.edu/IMG/pdf/CR\\_audience.pdf](http://www.snes.edu/IMG/pdf/CR_audience.pdf)

En bref, pour les collègues débordés (ils sont nombreux), le ministère s'est engagé à fournir des épreuves zéro (il est urgent de savoir en quoi consisteront les épreuves écrites alors que nous sommes au mois de novembre !). En ce qui concerne les épreuves de compréhension orale, elles pourraient être retardées pour permettre aux élèves d'avoir plus de temps pour se préparer à des modalités nouvelles auxquelles ils n'ont pas été entraînés en première. Quelques précisions sur l'organisation matérielle des épreuves d'expression orale ont été données mais rien sur le fond alors que ces épreuves continuent de rester problématiques pour de nombreux collègues.

Une lettre intersyndicale a été envoyée au ministre pour demander des épreuves terminales et nationales. Seuls le SE-UNSA et le SGEN-CFDT ont refusé de la signer : [www.snes.edu/Epreuves-LV-lettre-intersyndicale.htm](http://www.snes.edu/Epreuves-LV-lettre-intersyndicale.htm)

**Nous vous rappelons l'importance de faire voter des motions au C.A de votre établissement, afin d'informer parents et élèves. Il convient aussi de faire connaître votre mécontentement auprès de vos IPR. Des outils en ligne peuvent vous y aider :** [www.snes.edu/Action-contre-les-modalites-du-Bac.html](http://www.snes.edu/Action-contre-les-modalites-du-Bac.html)

Le Snes académique vous invite à lui communiquer tous les problèmes rencontrés dans vos établissements afin d'interpeller de nouveau le Recteur et les IPR dans l'intérêt des élèves et des enseignants.

*Thérèse Jamet-Madec*

## CPE : un anniversaire et... pas de cadeaux !

Trente ans après la publication de la circulaire de 82 (circulaire de mission des CPE), le SNES marque l'événement en organisant la 2ème rencontre nationale SNES-FSU sur le métier de CPE, le 27 novembre 2012. Intitulée « A la croisée du pédagogique et de l'éducatif », elle sera l'occasion de confronter les regards entre professionnels et chercheurs.

Cet anniversaire nous rappelle que finalement, CPE est un métier singulièrement jeune. Les CPE l'ont littéralement construit, par eux-mêmes, et de manière militante pour certains. La Circulaire de mission de 82 a donné une définition riche et généreuse de la vie scolaire et permis une autre conception du métier. L'image des CPE devient positive. Et pourtant...

Les personnels de la Vie scolaire n'échappent pas aux méfaits des nouvelles méthodes de management. L'obligation de résultat, l'évaluation permanente et en fin de compte la culpabilisation de ceux qui ne réussissent pas à faire ce qu'on leur impose constituent autant d'entraves à l'exercice serein du métier. Si l'on rajoute à ce tableau les difficultés à respecter les horaires de service, les tentatives de faire peser plus d'astreintes sur les CPE, le détournement de moyens ASEN pour remplacer des CPE et l'absence de revalorisation des salaires, c'en est trop ! Pourtant, le plus insupportable est sans doute les effets de la RGPP. Toujours plus d'élèves et toujours moins de CPE, mais aussi d'ASEN, d'infirmière, d'AS...

Nous ne pouvons pas supporter d'être, à nouveau, parmi les oubliés du changement. Dans un contexte de croissance démographique, il est plus que jamais nécessaire de renforcer les effectifs des « Vies scolaires » afin de permettre à leurs personnels d'exercer pleinement leurs missions.

Nous appelons la profession à s'insurger contre les dégradations incessantes de leurs conditions de travail et se mobiliser pour obtenir les créations de postes indispensables à la pleine réalisation de leurs métiers. Nous organiserons l'expression du ras-le-bol et de la mobilisation dans les semaines qui viennent. Les détails de cette action seront précisés dans le « spécial CPE » à paraître prochainement.

*Soizick Boscher et Pierre-Yves Moré*

### STi2D :

#### aux côtés des collègues, pas à pas

Après l'audience du 26/09 avec les établissements, le SNES a été reçu le 29/10 par le rectorat. Outre le suivi de la procédure de "requalification" des disciplines de STI que le SNES continue de contester, nous avons interrogé le Secrétaire général sur la poursuite du moratoire et sur les perspectives de la voie industrielle.

A la date butoir du 26/10, seuls 50% des collègues avaient répondu à l'injonction du MEN. Le Secrétariat général du rectorat a confirmé que le changement de discipline doit avoir été acté pour que les collègues soient pris en compte dans les opérations de gestion de carrière (notamment le mouvement 2013), mais que les collègues pourront modifier leur choix dans le courant de l'année. Le SNES a défendu le maintien de ce principe de réversibilité au-delà de la rentrée 2013 et une attention particulière aux postes sur des disciplines à effectifs faibles. Le rectorat se montre prudent, notamment pour ne pas bouleverser les formations existantes en STS. Afin d'éviter l'arbitraire, le SNES demande que toute mesure sur les postes de STi2D soit discutée dans le cadre de groupes de travail au plan académique en s'appuyant sur l'analyse globale de la situation.

Dans l'immédiat, la poursuite du moratoire à la rentrée 2013 est confirmée. A notre demande, des instructions seront données pour que les chefs d'établissements utilisent le maintien des moyens à des dédoublements ou des interventions conjointes de collègues en "enseignement transversal". Le SNES a également demandé que la formation soit intensifiée et qu'elle ait davantage de fond, les collègues continuant à en critiquer l'indigence. Le rectorat attend la réunion des DRH au plan national en novembre pour savoir si le dispositif de formation sera maintenu.

Au-delà du moratoire, les perspectives restent incertaines : -6.5% d'élèves au plan national. Dans l'académie, par rapport à 2011, les effectifs apparaissent en hausse (+25%), mais avec seulement 26 élèves de plus qu'avant la réforme. Le rectorat, qui se dit préoccupé par l'avenir des lycées technologiques industriels "historiques", évoque « des échanges avec la Région sur l'avenir du réseau des établissements ». Cela tandis que le ministre dit réfléchir à l'organisation des filières à l'horizon 2014 ou 2015, et que certains, comme l'IG Catherine Moisan, proche de l'équipe Peillon, continuent de théoriser le rapprochement entre filières générales et techno.

### STMG

#### une réforme sous surveillance

Au CTA du 23/10 le SNES a interrogé le doyen des IPR sur la mise en œuvre de la réforme STMG en Première. Fin septembre, le SNES national avait rencontré l'Inspection générale d'Economie-Gestion (à lire sur le site du SNES), qui avait dit ses inquiétudes sur l'évolution de la STMG. Au plan national, le nombre des candidats au Bac STG a baissé de plus de 3% à la session de juin 2012. En 2nde, un jeune sur cinq seulement choisit l'enseignement exploratoire de PFEG. En 1ère, les effectifs sont en stagnation voire en fléchissement dans certaines académies. En Bretagne, la part des orientations en 1ère Techno a reculé de 0.7 point par rapport à 2011.

Comme pour les STi2D, cette réforme, entreprise sur fond de baisse des effectifs et de réduction des horaires d'enseignement, risque de déstabiliser les filières tertiaires de nombreux établissements. Le SNES académique a alerté le rectorat sur la préparation de la rentrée 2013. Avec l'arrivée en Terminale de la réforme, il sera important de préserver l'offre de spécialités la plus large possible si l'on veut que ces filières continuent d'être attractives. Il faudra également améliorer les perspectives de poursuites d'études post-Bac pour les bacheliers STMG.



### ST2S :

#### en finir avec le contingentement

Une nouvelle fois, les représentants du SNES au CTA ont dénoncé la procédure d'affectation AFFELNET en 1ère ST2S mise en place à la rentrée 2011 et les modalités inadmissibles de sélection définies par la circulaire de mars 2011. Interrogés, les IPR se disent ouverts à des évolutions dans la procédure. Le rectorat est attentif à l'évolution des flux, mais se réfère toujours aux changements d'orientation induits dans le secteur sanitaire et social du fait du Bacs ASSP pour justifier la sélection des élèves après la Seconde GT. Pour nous il faut tout simplement arrêter le contingentement de cette filière qui permet des poursuites d'études réussies et une bonne insertion des jeunes.

Jean-Marc Clery

#### Dernière minute :

L'administration aurait ajouté une "discipline complémentaire" sur les fiches individuelles I-Prof des collègues STI.

**Vérifiez vos I-Prof et contactez-nous!**

#### 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013 :

#### FIN DE LA VALIDATION DES SERVICES AUXILIAIRES

Jusqu'à cette date les enseignants titularisés pourront faire valider leurs services auxiliaires ou contractuels pour la retraite. La demande doit être faite dans les 2 ans suivant la titularisation et les collègues ont 1 an pour accepter ou non les conditions de cette validation. Or cette possibilité a été supprimée dans les dernières lois sur les retraites. Le SNES demande le rétablissement dans des conditions améliorées.

N'hésitez pas à nous contacter.

## Collège : des changements en trompe l'oeil

Dans les collèges, l'arrivée du nouveau gouvernement a donné lieu à quelques signes encourageants mais aussi à des annonces plutôt préoccupantes. Si les décisions prises jusqu'ici vont globalement dans le bon sens, elles ne sont pas de nature à résoudre les problèmes qui s'accumulent et, dans l'ensemble, elles ne remettent pas en cause les réformes contestées de ces dernières années qui ont contribué à alourdir la charge de travail des collègues.

Sur le **Livret Personnel de Compétences** la démarche est plus prudente. Au printemps, le futur ministre et le candidat avaient pris leurs distances avec le socle et surtout avec les modalités de sa mise en œuvre à travers le LPC qualifié d'« inutilement complexe ». A la rentrée, la circulaire prend acte des différences considérables dans sa mise en place et, dans l'attente de la nouvelle loi, préconise une simplification consistant à l'attribuer par défaut à tous les élèves et à ne se pencher sur les quelques cas problématiques que compétence par compétence sans jamais descendre au niveau des items. Cette mise en œuvre à minima correspond à ce qui se passait dans de nombreux établissements et devrait conduire à la disparition pour cette année des « conseils de socle » et autres réunions chronophages de répartition des compétences ou des domaines à valider. Le SNES continue de réclamer la suppression du socle commun et du LPC qui sont le fruit d'une conception essentiellement utilitariste de l'école, contribuent à fractionner les apprentissages et, tout en augmentant la charge de travail des enseignants, ne permettent pas aux élèves de progresser.

La suppression de la **note de vie scolaire** répond à une revendication du SNES depuis son instauration en 2005. Elle met fin à une confusion qui consistait à noter le comportement de l'élève indépendamment de toute démarche d'apprentissage. Sa mise en place avait conduit à des différences considérables d'un établissement à l'autre, avec des barèmes tantôt progressifs tantôt régressifs, mais qui n'avaient aucune lisibilité aux yeux de personne. L'abandon de cette note absurde et inutile, profondément marquée idéologiquement, est donc une bonne chose à double titre car elle démontre aussi s'il en était besoin que ce n'est pas parce qu'une circulaire impose théoriquement un dispositif nouveau qu'il faut renoncer à le contester et le mettre en œuvre sans discuter.

Le **DNB « rénové »** qui se met en place cette année aurait pu donner lieu à un aménagement de l'épreuve d'histoire des arts qui continue à poser problème, tant du point de vue du coefficient (2, soit plus que toutes les autres disciplines à l'exception du Français et des Mathématiques) que du point de vue de sa mise en œuvre qui présente ici encore des différences considérables d'un établissement à l'autre. Or, non seulement l'oral d'histoire des arts est maintenu, mais les modifications apportées aux épreuves écrites -présentées comme devant mettre l'épreuve en conformité avec le socle- apparaissent largement improvisées. Les barèmes restent un mystère que les annales zéro ne permettent pas véritablement d'éclaircir. Faut-il y voir une volonté de mettre les enseignants en difficulté en brouillant volontairement les repères à l'heure où l'on préconise l'évaluation par compétence et la « notation positive » ?

Les tenants de « l'école du socle » et d'une « primarisation » du collège se sont largement fait entendre lors des consultations préalables à la loi d'orientation. Au-delà de la posture pédagogue qui considère qu'on résoudra tous les problèmes du collège en cassant le cadre disciplinaire et en procédant à des échanges de service avec les professeurs des écoles, il y a là un risque majeur de dérégulation et un levier important pour faire des économies en augmentant le temps de travail des uns et des autres. Le SNES n'est pas opposé à favoriser une meilleure liaison CM2-6ème, mais cela passe d'abord par des échanges et des discussions avec les collègues du 1er degré. Si l'on veut que cela soit utile aux élèves, il est nécessaire de donner du temps de concertation aux enseignants, déjà partiellement intégré dans les services des professeurs des écoles. Qu'en est-il dans le 2nd degré ? Le ministre semble avoir compris que la bivalence n'avait pas les faveurs des enseignants et que l'attachement à la discipline était le meilleur garant d'une expertise pédagogique et didactique particulièrement utile pour aider les élèves les plus en difficulté. Néanmoins, il avait la volonté de faire figurer dans la loi la possibilité d'expérimenter un « regroupement scolaire » école-collège dans lequel un « conseil pédagogique commun » pourrait décider de mettre en place des « enseignements communs » et d'aménager le temps de service des enseignants de manière dérogatoire. Le SNES a indiqué que ce projet était inacceptable, on se dirigerait donc vers un cycle commun CM1-CM2-6ème avec un conseil de cycle qui pourrait proposer des projets pédagogiques communs. Pour le SNES, il est important que ce soient les collègues qui déterminent, comme cela se fait déjà actuellement, les meilleures modalités de liaison CM2-6ème. Il conviendra donc de rester vigilants pour ne rien se laisser imposer.

*Matthieu Mahéo*

## Histoire/Géographie : Cycle terminal, le bon timing ?

Depuis l'annonce de la suppression de l'Histoire-Géo en TS et la mise en place des nouveaux programmes, le SNES n'a cessé de multiplier les actions aussi bien à l'échelle nationale qu'académique. Grâce à la mobilisation de tous et suite au changement de majorité, plusieurs aménagements et retours en arrière ont finalement été effectués. L'argument utilisé en septembre 2011 par l'Inspection pour qui « alléger en cours d'année scolaire un programme n'était pas possible » ne tient donc plus.

Effectivement, pour l'année 2012-2013 et pour toutes les séries L, ES et S, des allègements pour la classe de 1<sup>ère</sup> prenant effet dès cette année scolaire viennent d'être actés le 24/10/2012. Si la quinzaine d'heures dégagée s'avère suffisante pour réaliser les évaluations et corrections qui n'avaient pas été comptabilisées dans la version originelle, le programme amputé reste lourd.

Pour que la majorité des thèmes des programmes d'histoire et de géographie gardent leur cohérence globale, certains d'entre eux (particulièrement le thème 4 d'histoire) sont réduits à peau de chagrin. Quant à l'épreuve anticipée des 1<sup>ères</sup> S très décriée mais amenée à disparaître après la session 2013, elle reste inchangée.

Rien n'est vraiment satisfaisant mais cela ne doit surtout pas détourner notre attention de l'essentiel : la rentrée 2013 avec notamment le début de la mise en place du cycle terminal de la série S. Nous saluerons le retour de l'Histoire-Géo en TS à la rentrée 2014 puis bien sûr, celui de l'épreuve au Bac 2015. Mais pour l'instant ne sont prévues que 2h d'enseignement en 1<sup>ère</sup> et 2h30 en Terminale : le compte n'y est pas ! Un vaste chantier, vital pour nos disciplines et pour la formation de jeunes citoyens, est en cours. Restons très vigilants et déterminés...

*Françoise Gibert*

## Conseil syndical des professeurs documentalistes

Un conseil syndical des professeurs documentalistes s'est tenu à l'IUFM de Rennes le 4 octobre dernier. Claire Richet qui co-dirige le collectif national des professeurs documentalistes du SNES et Gaëlle Sogliuzzo, présidente de l'ADBEN Bretagne, nous ont dressé un état des lieux des discussions en cours, notamment les 3C, l'enseignement de l'information-documentation, la culture informationnelle, la circulaire de mission, le manifeste 2012 de la FADBEN (dont le SNES est signataire)... Une vingtaine de collègues étaient présents, et cette journée a aussi été l'occasion d'échanger sur la situation de la documentation dans l'académie.

Au regard du dernier mouvement, **le problème de la quasi impossibilité de muter constitue toujours une inquiétude très forte chez les collègues**. Cette année, sur 89 demandeurs à l'Intra, 37 ont obtenu une mutation. Mais sur ces 37 candidats, 30 étaient des candidats obligatoires (7 entrants et 14 certifiés reconvertis). Le rectorat nous assure que cette situation devrait être différente dans les prochaines années, le nombre de reconversions étant en passe de ne plus être aussi important. **Il n'en demeure pas moins que pour faire face à une gestion de la pénurie ces dernières années (pas assez d'entrants) tous les moyens ont été bons, souvent au mépris de notre métier et de nos qualifications.**

Il a été décidé lors de cette journée de demander une audience au recteur et à notre IPR, Didier Quef, afin d'avoir une discussion sur un certain nombre de points dont il a été question : **la formation continue, les journées départementales, le comité de pilotage de la politique académique annoncée lors des demi-journées départementales de mai dernier, le protocole d'inspection, les reconversions.**

Au 20 novembre 2012, aucune date ne nous a été proposée.

*Pour aller plus loin, nous vous invitons à consulter la publication réalisée par le collectif national du SNES : « Professeur documentaliste : itinéraire d'un métier militant » ([http://www.snes.fr/IMG/pdf/52P\\_Documentaliste\\_2012.pdf](http://www.snes.fr/IMG/pdf/52P_Documentaliste_2012.pdf)). Cette publication analyse la situation des professeurs documentalistes au regard de l'actualité. Elle met également en relief les obstacles auxquels ils se heurtent mais aussi leurs réussites, et trace des perspectives d'avenir en précisant les revendications du SNES sur le métier.*

Christelle Carnet

### **Non titulaires : moins de contrats, plus de précarité... et un concours réservé !**

A la date du 25/10/2012, ce sont 790 collègues, toutes disciplines confondues (général et LP), soit 604.94 Equivalents Temps plein, qui étaient en poste dans l'académie. C'est moins que l'an dernier à la même date (près de 1000 collègues). On constate également que les disciplines professionnelles, qui recrutaient le plus jusqu'à présent, ont donné lieu à moins de contrats que dans les disciplines générales. En tête des disciplines à fort besoin, on peut citer les **Lettres classiques et modernes** (77 collègues), les **Langues** (59 pour l'anglais, 38 pour l'espagnol), les **Mathématiques** (66 individus), l'**Histoire-Géo** (25) et la **Technologie** (28). A noter également le recrutement toujours très fort chez les **CPE et les Copsy** : 22 CPE contractuels et 21 Copsy.

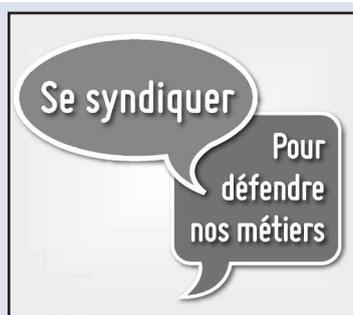
#### **Quel horizon pour les contractuels et MAGE ?**

La loi de résorption de la précarité, votée en février dernier et publiée le 13 mars 2012, est loin d'apporter une solution durable. Si elle a permis de passer en CDI 76 contractuels au 12/03/2012, portant ainsi leur nombre à 292 dans notre académie, combien pourront être titularisés via les concours réservés ? Car, rappelons-le, le CDI n'est pas la titularisation, et l'actualité nous montre tous les jours à coups de plans sociaux qu'un CDI n'est pas une garantie d'emploi.

La première session de ce concours réservé se déroulera donc bien en 2013, sans autre indication de date à ce jour. Ce sont 6600 postes au niveau national ( 2500 concours réservés – 1900 concours internes publics – 2100 concours internes privés) qui seront ouverts cette année. Selon le Ministère, 9995 personnels enseignants, CPE et Copsy seraient éligibles à la Titularisation (5250 agents en CDI et 4715 en CDD). Dans l'académie, nous ne connaissons pas encore le nombre d'ayants-droit au dispositif. Nous avons demandé au rectorat de nous communiquer cette liste.

Rappel : peuvent prétendre au concours réservé les MAGE, contractuels en CDI et contractuels CDD totalisant 4 ans d'ancienneté dans les six dernières années. Consultez régulièrement le site du Snes pour être informés et connaître les dates d'inscription.

Christelle Carnet



#### **Pourquoi se syndiquer ?**

- Pour être défendu par des collègues contractuels élus dans les Commissions Consultatives Paritaires (CCP), les instances académiques des non titulaires qui décident souvent à votre insu de votre sort.
- Pour connaître vos droits (frais de déplacement, avancement d'échelon, son contrat...).
- Pour ne pas rester isolé et être informé des luttes menées aux niveaux national et académique.
- Pour être actif aux côtés des autres non titulaires et agir.

## Primo-arrivants : où sont-ils ?

La situation des élèves étrangers nouvellement arrivés est très préoccupante. Si leurs conditions matérielles, en particulier de logement, sont souvent évoquées pour souligner une aggravation de leur précarité, il nous revient de pointer qu'en matière de scolarisation aussi les choses empirent. L'obligation de scolariser ces enfants n'est pas toujours remplie mais si c'est le cas il y a lieu de croire que les dispositifs mis en œuvre sont souvent des pis-aller. Il est urgent de rappeler à l'institution ses devoirs vis-à-vis de tous les enfants et parallèlement d'épauler des équipes pédagogiques qui font face, sans moyens spécifiques parfois, à des situations concrètes alarmantes. Dans chaque département, la FSU s'adresse actuellement aux directeurs d'école et chefs d'établissement (un exemple ci-contre avec le courrier en Ille et Vilaine). C'est une étape concrète et préalable à une action spécifique que la FSU, à travers les militants du SNUipp et du SNES investis sur ces questions, veut développer.

*Gianni Pérez  
correspondant RESF  
pour le SNES 35*



*A l'attention des directeurs, directrices d'écoles du 1er degré,  
et chefs d'établissements du 2nd degré.*

### Recensement des élèves primo-arrivants non-francophones

Nous constatons depuis des mois un manque de moyens adaptés à la scolarisation des élèves nouvellement arrivés (ENA), tant dans le premier que le second degré.

Les classes de CLIN et de CLA sont saturées, de nombreux élèves attendent que des places se libèrent. Ils se retrouvent ainsi dans des classes ordinaires trop souvent sans moyens spécifiques. Une nouvelle circulaire de 2012 (NORMENE 1234231C) est venue abroger celle du 25 avril 2002. Le principe du droit à la scolarisation y est réaffirmé, la nécessité de moyens spécifiques également. *"La scolarisation des élèves relève du droit commun et de l'obligation scolaire. Assurer les meilleures conditions de l'intégration des élèves allophones arrivant en France est un devoir de la République et de son école".*

Nous avons été reçus en intersyndicale par Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale en fin d'année scolaire. Au cours de cette audience, nous lui avons fait part de notre inquiétude relative à la non-scolarisation de nombreux élèves du fait de leur errance consécutive au défaut de logement.

Les collègues de Clin et de Cla constatent la difficulté accrue à retrouver l'envie d'apprendre pour ces élèves qui n'ont pas été pris en charge avec les moyens adaptés dès leur arrivée.

*Combien d'enfants sont concernés dans le département ?*

Nous souhaiterions que chaque école et établissement du 2nd degré nous fasse parvenir le nombre d'élèves primo-arrivants non-francophones scolarisés en classe ordinaire sans moyens spécifiques dans le 1er degré ou pris en charge par des personnels non habilités dans le second degré ?

Merci de nous communiquer ces chiffres avec anonymat respectivement

- au SNUIPP-FSU pour le 1er degré 14, rue Papu 35000 RENNES

- au SNES-FSU pour le second degré 14, rue Papu 35000 RENNES

afin de nous permettre d'évaluer précisément la situation en vue d'une action spécifique.

Évelyne Forcioli  
SNUIPP-FSU

Michel PAYEN  
SNES-FSU

Khaled DRIDER  
FSU 35

## Assises nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR)

Initiées par le président de la République et la Ministre de l'ESR, Geneviève Fioraso, ces Assises ont pour objectif de construire « un projet pour une société de la connaissance ». Conduites dans la précipitation, elles ont été déclinées par régions. Le 22 octobre dernier se sont donc tenues, à Brest, les Assises régionales bretonnes de l'ESR pilotées par André Lespagnol, « rapporteur régional ». Après avoir exprimé sa désapprobation sur la méthode précipitée des Assises nationales prenant peu en compte la représentativité des personnels, la FSU a rappelé qu'il ne s'agit pas d'amender la loi LRU mais de l'abroger afin de changer d'orientation, d'en finir avec la logique mortifère de la concurrence et de remettre au centre de l'ESR ses missions de Service Public.

La FSU a insisté sur l'avenir des futures « écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) ». Une structure académique s'impose avec un fonctionnement multi-sites permettant une formation des enseignants en alternance. Nous n'acceptons pas que les moyens alloués à cette prochaine ESPE soient « pompés » par une structure d'accueil comme ce fut le cas pour l'IUFM intégrée à l'UBO (Université de Bretagne Ouest). La piste d'un rattachement de l'ESPE au pôle régional de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) est, parfois, évoquée mais, pour la FSU, cela supposerait, au minimum, une refonte démocratique de sa « gouvernance » faisant toute leur place aux représentants des personnels. Nous avons, sans doute, été un peu entendus puisque nous pouvons lire dans le rapport issu de ces Assises régionales « qu'il faudra faire évoluer la loi, notamment sur les questions de démocratie universitaire et de représentation des partenaires du PRES ». Reste qu'il ne s'agit que de faire évoluer la loi pas d'en changer.

La FSU et le SNES poursuivent donc, avec les personnels, leurs interventions d'autant que l'avenir des futures ESPE dépend de débats qui sont loin d'être clos. Ils concernent trois perspectives : la traduction par le gouvernement des assises nationales de l'ESR, de la prochaine loi de « refondation de l'École » et de la prochaine étape de décentralisation. A cela s'ajoute la décision du conseil régional de Bretagne d'élaborer un « schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche ». Nous pourrions nous y perdre mais la boussole de la FSU nous indique le chemin : passer de la raison technocratique à la raison démocratique.

*Jean-Luc Le Guellec  
Coordonnateur de la FSU Bretagne, représentant FSU au bureau du CESER*

## Adhérer au SNES... sans attendre !

Cette publication est adressée largement à tous les collègues de l'Académie, syndiqués ou non. Majoritaire dans nos métiers, le SNES académique a toujours fait le choix de diffuser chaque année à l'ensemble de la profession au moins une publication.

Outre les informations et analyses qu'elle propose, cette publication est aussi l'occasion de rendre compte de notre action syndicale dans l'académie. Les nouveaux concours de recrutement, la future loi d'orientation, la prochaine étape de décentralisation, les problèmes disciplinaires et les conditions d'enseignement... sont autant de dossiers sur lesquels les militants interviennent notamment dans les instances ou lors d'audiences au rectorat, au nom de la majorité des collègues, en rappelant l'engagement de toute une profession à faire réussir tous les jeunes, en dénonçant la dégradation ininterrompue des conditions de travail et la faiblesse des rémunérations.

Par l'adhésion au SNES, vous apportez à la fois votre soutien à nos revendications et vous nous donnez les moyens de poursuivre et d'amplifier notre action militante en faveur du service public d'éducation.

Nous vous invitons à remplir le coupon ci-dessous : à réception, un militant reprendra contact avec vous pour finaliser votre adhésion.

Le SNES ne touche aucune subvention et ne se finance que par les adhésions. Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66% du montant versé. Votre adhésion permet de payer les frais liés aux locaux académiques, les frais de publication, de secrétariat (une salariée), de téléphone, les achats de matériels (informatiques notamment), les déplacements de militants notamment dans les établissements qui le demandent. Les comptes sont publiés tous les deux ans (Snes Bretagne n°94).

## Je souhaite que le SNES vienne dans mon établissement pour échanger avec les collègues

Coupon à envoyer à la section académique du SNES.

NOM : ..... PRÉNOM .....

Adresse personnelle : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Téléphone : .....

Mail : .....@.....

Catégorie : ..... Discipline : .....

Nom et ville de l'établissement : .....

### SNES 22

18 rue de Brest  
22000 SAINT BRIEUC  
Tél : 02 96 33 75 47  
@ : snes22@wanadoo.fr

### SNES 35

14 rue Papu  
35000 RENNES  
Tél : 02 99 63 62 32  
@ : snes.35@wanadoo.fr

### SNES 29 BREST :

Maison du peuple  
2 Place Edouard Mazé  
29283 BREST Cedex  
Tél : 02 98 43 33 51  
@ : snes.fsu.29@wanadoo.fr

### SNES 56 LORIENT

Cité Allende  
12 rue Colbert  
56100 LORIENT  
Tél : 02 97 64 42 97  
@ : snes.morbihan@neuf.fr

### SNES 29 QUIMPER

113 Route Pont l'Abbé  
29000 QUIMPER  
Tél : 02 98 55 77 72  
@ : snes.finistere@wanadoo.fr

### SNES 56 VANNES

39 ter rue Albert 1er  
56000 VANNES  
Tél : 02 90 99 24 30  
@ : snes.gwened@neuf.fr

### Section Académique du SNES

SNES Bretagne : 24 rue Marc Sangnier - 35200 RENNES  
Tél : 02.99.84.37.00 - @ : s3ren@sn.es.edu

## Coupon d'adhésion

à remettre au représentant du SNES de votre établissement ou à envoyer à la section académique du SNES,  
qui reprendra contact avec vous pour finaliser votre adhésion.

NOM : ..... PRÉNOM : .....

Adresse personnelle : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Téléphone : ..... Mail : .....@.....

Catégorie : ..... Discipline : .....

Nom de l'établissement : .....

## **CAPA soyez vigilant et faites respecter vos droits !**

### **Décembre et janvier : l'avancement d'échelon**

Tous les collègues qui ont acquis une ancienneté suffisante dans l'échelon sont classés par ordre décroissant d'une note sur 100, à la date du 31 août 2012 et examinés lors de la CAPA pour l'un des trois rythmes d'avancement :

- 30% des agents promouvables au Grand Choix sont promus
- 5/7ème des agents promouvables au Choix sont promus
- ceux qui ne peuvent être promus ni au Grand Choix ni au Choix, sont promus à l'ancienneté.

En cas d'égalité de barème, le départage se fait à partir de l'ancienneté dans le corps, puis dans l'échelon enfin de l'âge. En 2001, après avoir mené une étude statistique approfondie, les commissaires paritaires du SNES ont révélé de nombreuses disparités dans ce système d'avancement : retards d'inspection dans plusieurs disciplines, missions mal prises en compte (remplacement, MGI, GRETA, ...), personnels oubliés (congrés longs), spécificités disciplinaires non reconnues (documentation)... En 2003, sous la pression du SNES, le Recteur a enfin ouvert des discussions sur la notation pédagogique des certifiés. Nous avons donc obtenu un « rattrapage » de points pour les certifiés, applicables pour les seules opérations de gestion, c'est à dire au moment des CAPA :

- **Jusqu'au 7ème échelon** : +1 point si l'inspection est antérieure au 31/08/2009
- **A partir du 8ème échelon** : +2 points si l'inspection est antérieure au 31/08/2007

**En dernière page, vous trouverez la fiche syndicale à compléter et à renvoyer à la section académique pour la CAPA du 18 décembre 2012.**

**Le SNES revendique : l'avancement de tous au rythme le plus rapide, la suppression du lien « évaluation pédagogique - avancement » pour redonner à l'inspection tout son rôle de conseil, davantage de visites-conseils pour qu'elles soient l'objet d'une réelle réflexion collective au sein des équipes enseignantes.**

### **Janvier : la notation administrative**

Vous avez la possibilité de contester votre notation administrative, en particulier si elle ne correspond pas à la grille de référence. N'hésitez pas, si vous n'êtes pas d'accord, à rencontrer votre chef d'établissement, dans un premier temps avec l'appui du secrétaire du S1, pour lui faire part de votre désaccord afin qu'il revoie sa notation. Si le dialogue n'aboutit pas, il faut contester la notation en remplissant le volet « observations ».

Les 3 pavés sont déterminants pour la cohérence avec la note. C'est le point essentiel à discuter en cas de litige avec le chef d'établissement. Pensez à faire prendre en compte les situations nouvelles (changement d'échelon s'il a eu lieu avant le 01/09/2012). Les TZR, les femmes en congé de maternité et les collègues en congés longs doivent être très vigilants. En effet tous les ans nous défendons des collègues dont la note n'est pas augmentée sous prétexte que le chef d'établissement ne les connaît pas. Le dispositif de notation (note, pavés et appréciation littérale) doit être global et cohérent. L'appréciation littérale doit être objective et formulée de façon explicite. Par contre, elle ne doit pas porter sur des considérations pédagogiques ou faire mention de données personnelles, ou liées à l'état de santé de l'agent ou à son appartenance syndicale. Adressez-nous votre contestation de notation administrative. Elle sera examinée en CAPA (courant avril).

Brigitte Brun - Vincent Plé

## **Calendrier prévisionnel des CAPA et GT des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation Année scolaire 2012-2013**

Date	Corps concernés	CAPA
18 décembre 2012	Certifiés	Avancement d'échelon
20 décembre 2012	CPE	Avancement d'échelon
17 janvier 2013	COPsy	Avancement d'échelons - TA DCIO
19 février 2013	Tous	GT Congés de Formation Professionnelle
21 février 2013	Tous	GT Postes Adaptés
<i>Les dates de ces CAPA n'ont pas encore été fixées à ce jour. Elles se tiennent généralement en avril et mai de chaque année.</i>	Agrégés	Liste d'aptitude (accès au corps des agrégés)
	Certifiés	Notation administrative et Liste Aptitude
	Agrégés	Hors-classe + Notation administrative
	CPE	Hors-classe + Notation administrative
	Certifiés	Hors-classe
22 mai 2013	COPsy	Notation
4 juin 2013	Non-titulaires	CCP

## Michelle et Pat



Suite au congrès national de Reims en avril, la nouvelle CA Nationale du SNES (son parlement en quelque sorte) a été élue par les syndiqués. Depuis juin 2012, l'académie de Rennes est désormais représentée par Gwénaél Le Paih et Jean-Marc Clery. Ils prennent la suite de Michelle Carmès et Patricia Laborie. En juillet, le S3 et les militants de l'académie fêtaient en musique la retraite de Patricia, une occasion de lui témoigner notre amitié et notre reconnaissance pour son militantisme infatigable qui aura fait avancer entre autres la cause des langues régionales et des enseignements technologiques.

A un moment où la LOLF redéfinissait le « dialogue social » dans l'académie avec une gestion des services publics marquée par plus de pilotage rectoral, Michelle a mené à la tête du S3 toutes les bagarres, notamment les grandes mobilisations de 2003 et 2010, pour défendre nos métiers et des conditions d'enseignements dignes pour les élèves. Sa réflexion sur le métier et les évolutions nécessaires à l'action syndicale a impulsé une formation syndicale accessible,

soucieuse d'écouter les collègues pour mieux analyser leurs conditions d'exercice, mieux définir les attentes en terme de contenus d'enseignement, et construire collectivement les revendications portées par le syndicat. Michelle a repris depuis la rentrée 2011 son service à temps complet au lycée Rabelais de St Brieuc.

Avec une vigueur militante communicative, le duo Michelle Carmès-Patricia Laborie a porté haut les couleurs du SNES dans l'académie... et nous savons pouvoir compter encore longtemps sur leur énergie et leur détermination à défendre le service public d'Éducation !

Gwénaél LE PAIH



## Pour vous former et vous informer : les stages académiques du SNES

### Savoirs et compétences : y voir plus clair

Jeudi 13 décembre

Les compétences sont partout désormais : socle commun, LPC, livret scolaire en cycle terminal au lycée. Mais que deviennent les savoirs ? Comment articuler compétences et savoirs ? Avec Bernard Rey, un spécialiste reconnu sur ces questions, ainsi que Michel Baraër, chargé d'enseignement à Rennes 2, membre du bureau national du GFEN et du comité de rédaction de la revue Dialogue



### L'influence du genre à l'École et dans la société Stage FSU

Vendredi 18 janvier

A l'école : Comment se construit le genre ? Quelles sont les incidences du genre sur la formation de la personnalité, sur les choix au niveau de la scolarité.

Avec Nina Charlier du Snep-FSU et Nicole Guenneugues, chargée de mission au rectorat.

Dans la société : Fatma Bouvet de la Maisonneuve, psychiatre à Ste Anne parlera des difficultés que rencontrent les femmes dans le travail et dans la société en s'appuyant sur son expérience clinique.

### Quelles pratiques artistiques dans les établissements ?

Mardi 19 février 2013

Avec Jean Yves Morin, Doyen IG des enseignements artistiques, Sandrine Charrier, secrétaire nationale et responsable du secteur contenus du SNES. Des expériences d'interventions de créateurs dans un collège, dans un lycée seront développées

### Quelles stratégies adopter pour les élèves en difficulté ?

Jeudi 14 mars 2013

Jacques Bernardin, président du GFEN, nous aidera à trouver des pistes pour que les élèves puissent trouver toute leur place dans l'école et que les collègues se sentent moins démunis.

### Que faire face aux comportements de rupture des jeunes ?

Jeudi 28 mars 2013

Un stage CPE, COPsy ouvert aux enseignants pour qu'ensemble ils élaborent des solutions.

Intervenante : Sylvie Amici, Professionnelle Intervenante Grpes métier CNAM/SNES

### Stage sciences

Mardi 16 avril 2013

Ce stage a pour objectif de faire un état des lieux des enseignements scientifiques à l'école et d'imaginer des perspectives possibles mais aussi de savoir ce qui se fait et doit se faire pour que les citoyens puissent s'appropriier les sciences. Avec Valérie Sipahimalani, secrétaire nationale du SNES, Hervé Ferrière, universitaire spécialiste de l'histoire des sciences et des techniques, Claudia Neubauer, déléguée générale de la Fondation Sciences Citoyennes.

### Sommaire

La participation aux stages syndicaux est un droit, chaque fonctionnaire a le droit à 12 journées de stages par an. Les stages organisés par l'Observatoire académique du SNES sont ouverts à tous, syndiqués ou non.

Pour vous inscrire, il suffit de nous contacter. Nous vous adresserons un modèle d'autorisation d'absence (ou modèle type sur [www.rennes.snes.edu](http://www.rennes.snes.edu)) à déposer à votre chef d'établissement au moins un mois avant la date du stage.

p 2 et 3 : Edito et actualités  
p 4 et 5 : Formation et recrutement  
p 6 : Décentralisation  
p 7 : COPsy et DCIO  
p 8 : LV et CPE  
p 9 : Séries technologiques  
p 10 : Collège et HG  
p 11 : Non-titulaires  
p 12 : Primo-arrivants et ESR  
p 13 : Syndicalisation (coupons)  
p 14 : Emploi et calendrier CAPA  
p 15 : Stages  
p 16 : Fiche d'avancement échelon

## Avancement d'échelon 2012/2013

**DISCIPLINE**

**ACADÉMIE**


 Catégorie  Agrégé  Certifié  CPE → Hors-classe  OUI\*  NON  
 Chaire sup.  A.E.  CO-Psy → DCIO  OUI\*  NON

\* Dans ce cas, l'avancement est uniforme

SITUATION 2012/2013

 TITULAIRE  
 STAGIAIRE PAR CONCOURS  
 STAGIAIRE PAR LISTE D'APTITUDE

NOM(S) figurant sur le bulletin de salaire, en capitales

Sexe

Date de naissance

H ou F

Prénoms ..... Nom de naissance .....

Adresse personnelle .....

 Code postal  Commune .....

 N° de téléphone personnel  Courriel .....

 N° de téléphone mobile  En fournissant ce numéro, les syndiqués acceptent de recevoir par SMS leur résultat.

 Établissement d'exercice .....  CODE 

### VOTRE SITUATION DE CARRIÈRE

**Les notes prises en compte sont celles de l'année 2011/2012**

Note pédagogique ..... (sur 60)

 Date de la dernière inspection 

Note administrative ..... (CPE et CO-Psy : sur 20 ; A.E. : sur 100 ; autres cat. : sur 40)

 Date d'entrée dans le corps 

### SELON VOTRE SITUATION, remplir la rubrique A ou B

#### **A** Dans le corps actuel, vous êtes titulaire

- Échelon dans ce corps
- Date d'accès à cet échelon
- Mode de promotion à cet échelon :  
 Grand choix  Choix  Ancienneté  Reclassement
- Si cet échelon est acquis par reclassement, reliquat d'ancienneté dans l'échelon à la date du reclassement  
    
 a m j

→ JOINDRE le dernier arrêté de promotion ou l'arrêté de reclassement

#### **B** Dans le corps actuel, vous êtes stagiaire

- Ancien corps .....
- Échelon dans l'ancien corps
- Date d'accès à cet échelon
- Mode de promotion à cet échelon :  
 Grand choix  Choix  Ancienneté  Reclassement

→ JOINDRE le dernier arrêté de promotion

#### AVANTAGE SPÉCIFIQUE D'ANCIENNETÉ (cf. art. p. 2)

Pour connaître la liste des établissements y ouvrant droit, consultez le BO n° 10 du 8/03/2001. Si vous exercez, même partiellement, dans un de ces établissements, joignez à cette fiche le détail de vos affectations depuis l'année scolaire 1999/2000 (précisez le ou les établissements d'exercice) et indiquez à chaque fois la quotité de service effectuée dans ledit ou lesdits établissements.

#### Si congé ou disponibilité depuis la dernière promotion d'échelon

Type du congé .....

 Début du congé 

 Date de la réintégration 

 N° SNES  
(voir carte syndicale)

 Cotisation remise  
le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Académie : .....

 Nom(s) figurant sur la carte  
.....

### IMPORTANT : autorisation CNIL

J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou à ma section académique.

Date : ..... Signature : .....